

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2026

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2216)

Adopté

N° AC19

AMENDEMENT

présenté par
Mme Taillé-Polian, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer au mot :

« huitième »

le mot :

« cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. L'article concerné ne comporte que cinq alinéas, il s'agit bien du dernier alinéa qui est visé par la modification.